

mais il me semble que le salaire des employés civils est fixé par la loi et que les différents chefs de départements ou le ministre même présidant un département, n'ont pas le droit d'effectuer une réduction des salaires des fonctionnaires. L'honorable ministre peut-il me dire si les renseignements qui m'ont été fournis sont exacts ou non?

Maintenant, en rapport avec la même question, je désire réclamer de l'honorable ministre un peu d'indulgence et un peu de considération pour les vieux employés de son département. On m'affirme qu'il est assez difficile pour ces vieux employés de subir avec succès ces examens annuels. Les employés qui ont atteint 50 ans d'âge, par exemple, ne jouissent pas d'une mémoire aussi bonne que dans leur jeunesse. En considération de leurs longues années de service, il me semble qu'on devrait les exempter d'un de ces examens, au moins, et ne leur faire subir que l'examen du Guide Postal. D'ailleurs on me dit que, pour obtenir l'augmentation de salaire prévue par le statut, il est seulement nécessaire de subir l'examen du Guide Postal. A Québec, dernièrement, on est devenu plus sévère et, pour que l'employé puisse obtenir son augmentation statutaire, il faut qu'il passe les deux examens, c'est-à-dire l'examen du Guide Postal et l'examen du triage. Je suis informé de ce fait.

L'hon. M. SAUVE: En réponse à l'honorable député de Bellechasse, je dois déclarer que je n'ai jamais entendu dire qu'on aurait menacé de la perte de leur position les employés qui se refusaient à subir leur examen. On a pu leur dire, peut-être, qu'ils ne toucheraient pas d'augmentation.

Maintenant, quant à l'examen, les employés le subissent chaque année. Les fonctionnaires de 20 ou 25 ans de service, âgés de 50 ans, sont encore plus familiers que les jeunes avec les matières de cet examen. Quant aux remarques de l'honorable député au sujet de l'indulgence qu'on devrait montrer, surtout dans certains cas, je les prends en considération et j'en ferai part aux autorités du bureau de poste de Québec.

M. BOULANGER (texte): On m'a montré une lettre que je n'ai pas devant moi. Si je me souviens bien, elle était écrite par le maître de poste de Québec à un employé, lui disant à peu près ceci—je cite de mémoire—: "Monsieur, vous avez négligé de subir l'examen de triage. Vous faites mieux de vous conformer aux instructions que vous avez reçues; sinon, on diminuera votre salaire." Je ne crois pas qu'un chef de service ait le droit de menacer un employé d'une diminution de salaire, car le taux des salaires est fixé par la loi.

Je remercie le ministre des paroles d'encouragement qu'il a eues pour les vieux employés. Je lui demande de s'occuper spécialement des employés qui ont vingt ou vingt-cinq années de service et ont atteint l'âge de cinquante ans. Cet examen de triage est plutôt affaire de mémoire, de mécanique. Quand un homme devient âgé, un examen de cette sorte est de nature à l'embarrasser beaucoup plus que dans sa jeunesse.

M. BOUCHARD: Pour faire suite aux quelques remarques que j'adressais à l'honorable ministre des Postes, au cours de cette séance, je voudrais simplement lui signaler le fait que le passage dans mon comté de mon excellent ami l'honorable Solliciteur général, au cours des élections provinciales, a justement coïncidé avec un changement de maître de poste à Saint-Pascal. Je sais que l'on a fait des instances auprès de l'honorable ministre des Postes. On n'ignorait pas que le Solliciteur général savait toucher le cœur du ministre des Postes. Encore une fois,—je suis très heureux de le répéter,—je porte une très grande estime au ministre des Postes et je suis convaincu qu'avant tout il n'est pas méchant. Il est trop terrien pour l'être. Venant de ma bouche, je pense qu'il ne prendra pas cette parole en mauvaise part. Mais peut-être se laisse-t-il trop solliciter par le Solliciteur général.

M. POULIOT: Très bien, très bien!

L'hon. M. SAUVE: Pas maintenant.

M. BOUCHARD: Non, pas maintenant, parce que l'océan vous sépare.

Lorsque l'honorable Solliciteur général a visité mon comté, au cours des élections provinciales, il était accompagné par une escorte. Il avait pris la précaution d'emporter surtout des hauts-parleurs pour se faire comprendre d'une assemblée de 250 personnes. Son principal succès fut justement de faire changer le maître de poste à Saint-Pascal.

M. RHEAUME: C'est quelque chose.

M. BOUCHARD: Je voudrais apprendre de l'honorable ministre, pourquoi Mme Côté a été destituée, à Saint-Pascal. C'est surtout à cause de son âge, d'après le dossier; je désirerais donc savoir s'il connaît l'âge de celui qui l'a remplacée.

M. RHEAUME: On ne dit pas l'âge d'une femme.

L'hon. M. SAUVE: Mme Côté a été destituée sur un rapport de l'administrateur de Québec, à cause de son âge. Je suis informé que celui qui l'a remplacé est plus jeune qu'elle.

M. BOUCHARD: Vous ne pouvez pas dire exactement de combien d'années plus jeune?